

MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant le tableau de
M^r J^h Van Severdonck (Le
Combat de Vucht) acquis pour le
Musée Moderne.

N^o 1269

19 1892

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

1269 Tableau de M^r J^h Van Severdonck (Le Combat de Vucht).

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

—
ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le

11 Août 1871.



N° 10914

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

—
ANNEXE
/

SOMMAIRE

Messieurs,

1269

Le Gouvernement vient d'ac-
quérir pour le Musée moderne de
l'Etat, le tableau de Monsieur
Joseph Van Severdonck, représen-
tant "Le combat de Vucht"

L'artiste a été invité à déposer
son œuvre au Palais-Ducal.

Je vous prie, Messieurs, de
vouloir bien la faire placer dans
les galeries du Musée moderne.

Je vous saurai gré de me faire
parvenir une déclaration consta-
tant que ce tableau fait partie des
collections de l'Etat.

Agrez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Pour le Ministre,
Le Secrétaire général,
E. Osterum

A la Commission des

Musées royaux de peinture et de sculpture

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le

1871.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 1269

N° 10914

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Monsieur le Conservateur

J'ai l'honneur de vous
prier de vouloir bien me faire
parvenir, en certifiant, un tableau de M^{re} Van der Donck
représentant, la Cuvaille de Vuesst,
acquis récemment par le Département
de l'Intérieur, fait partie des collections
du Musée moderne de peinture de
l'Etat.

Pour le Ministre
Le Secrétaire général,
Cosman

Monsieur le Conservateur des
Musées de peinture et de sculpture de
l'Etat.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1269

Brux. 31 Août 1871

à M^{le} Ministre
d'Intérieur

La Commission Directrice des
Musées royaux de Peinture &
de Sculpture certifie que
le tableau de M^{re} Joseph
Van Severdonck, ayant pour
titre: le Combat de Vacht,
fait partie des Collections
du Musée moderne de Peinture.

Brux. le 31 Août 1871

P^{le} Président absent
Le Secrétaire.

Conformément au Décret
exprimé par M. le D^u S^l
de ce mois; Direct. gén.
des Beaux-arts, N^o 10914,
nous avons l'honneur de vous
faire parvenir la Déclaration
ci-jointe constatant que le
tableau de M^{re} Joseph Van
Severdonck, ayant pour
titre: le Combat de Vacht,
fait partie des Collections
du Musée moderne des
Peintures.

Ago.

Le Secrétaire.

PS

P^{le} Président absent
PS

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1269

Brux 19^e 2^{ème} 1871

à M^{te} le Ministre de
l'Intérieur

Voir le dossier N^o 96
pour l'envoi du tableau
à Gand. —

En réponse à votre
lettre du 11 courant D^r c^{te}
des Beaux-Arts, N^o 10964,
nous avons l'honneur de
vous informer qu'après un
examen attentif des dispositions
à prendre pour le placement
du tableau de M^r Joseph
Vandereendonck, dans la
Galerie des œuvres modernes
nous avons dû reconnaître
que l'exiguïté des locaux
assignés à cette Collection
s'opposait absolument
à l'exposition d'une toile
mesurant 6.^m 10 de largeur
sur 3.^m 72 de hauteur.

Nous nous trouvons
obligés en conséquence,

M^{re} le Ministre, à l'apurement
le placement du Tableau de
M^{re} Van Severdenck jusqu'à
ce que le Comité Moderne soit mis en possession
~~pour~~ de locaux
suffisants pour recevoir les
ouvrages qui doivent y
figurer.

Ag.

Le Président.

Le Secrétaire.

Ag.

Ag.